



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-246

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2018

Sommaire

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-07-17-009 - Arrêté de délégation de signatures pour les gardes administratives -
Mise à jour Juillet 2018 (2 pages)

Page 3

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-07-17-009

Arrêté de délégation de signatures pour les gardes
administratives - Mise à jour Juillet 2018

Arrêté de délégation de signature n°2018-01

La Directrice de l'hôpital San Salvador

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, R.6147-2, R.6147-5, R.6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur **Alain DOMINIQUE**, Adjoint à la Directrice, à l'effet de signer tous actes relevant de la gestion de l'hôpital San Salvador, dans le champ d'attribution de la Directrice, déterminé par l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Nelly DELLE VERGINI**, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et K de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;
- Madame **Martine HEURTEUX**, Attachée d'administration principale et chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;
- Madame **Hélène VENERE**, Attachée d'administration principale et chargée des affaires financières et de la clientèle, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et H de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;
- Madame **Hadidja BOINA**, Attachée d'administration et chargée des affaires économiques et des services logistiques, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;

- Madame **Florence DAUCHY**, Attachée d'administration et chargée de la Qualité, Relation avec les usagers et Communication, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe I de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur **David MORGAN**, Directeur des travaux et Maintenance technique, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice de l'hôpital San Salvador déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Monsieur **Alain DOMINIQUE**, Directeur adjoint,
- Madame **Nelly DELLE VERGINI**, Coordinatrice générale des soins,
- Madame **Hadidja BOINA**, Attachée d'administration et chargée des affaires économiques et des services logistiques,
- Monsieur **David MORGAN**, Directeur des travaux et Maintenance technique,
- Madame **Rékia BELGOMARI**, Attachée d'administration et chargée de la régie et des tutelles,

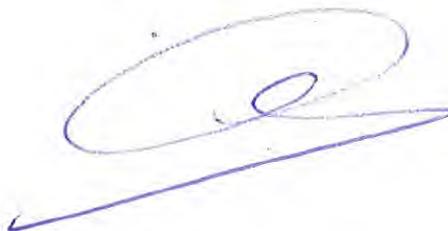
ARTICLE 4 :

L'arrêté de délégation de signature du 15 novembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 :

La Directrice de l'hôpital San Salvador est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Hyères, le 17 juillet 2018



Sandrine CURNIER
Directrice